

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 1er février 2018
Rapporteur :
Monsieur Yannick NICOLAS**

N° 28

Subvention 2018 au Centre Intercommunal d'Action Sociale

Afin de permettre au CIAS de mener à bien ses missions dans le cadre du Centre local d'information et de coordination (CLIC), il est proposé au conseil communautaire de lui allouer une subvention de fonctionnement de 166 568,70 € au titre de l'année 2018.

Le CLIC, service autorisé par le Département, assure les missions suivantes :

- accueil, écoute, information, conseil et soutien aux personnes âgées qui sont à domicile et à leur entourage ;
- évaluation des besoins de la personne et élaboration de son projet d'accompagnement si nécessaire.

L'action du CLIC vise à fournir une information spécialisée à la situation de la personne et l'orientation vers les offres et les aides adaptées.

Il peut également mettre en place des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Afin d'assurer les missions confiées, le CLIC dispose de l'intervention de 3 agents dédiés pour 3 ETP (1 responsable de service, 2 assistants socio-éducatif) ainsi que de celle d'agents du CCAS de Quimper (assistant administratif, ergothérapeute, psychologue).

Les propositions budgétaires 2018 du CLIC s'élèvent à 600 € en section d'investissement et à 258 703,39 € en section de fonctionnement.

Dans le cadre de son autorisation par le département, le CLIC bénéficie d'une dotation de fonctionnement annuelle. Pour 2018, il a été tenu compte de la dotation perçue en 2017, d'un montant de 73 626 €. Une demande de financement complémentaire a été adressée au

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2018 (accusé de réception du 06/02/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

département pour 22 835 € afin d'étendre à l'ensemble du territoire l'intervention de psychologue et ergothérapeute mais également de financer un mi-temps d'agent d'accueil sur la commune de Briec. Le montant sollicité au titre de la dotation 2018 s'élève donc à 89 397 €.

Afin d'équilibrer le budget du CIAS, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de lui allouer, au titre de l'année 2018, une subvention de 166 568,70 € (imputation 520 657363 900).